



ATTESTATION

Nous soussignés, AXA FRANCE IARD, Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 26 Rue Drouot - 75009 PARIS, attestons que l'entreprise ci-après désignée :

STE GUARD INDUSTRIE

77/81 Rue des Sorins
93100 - MONTREUIL

est titulaire d'un contrat d'assurance dit assurance de **BONNE TENUE** No 20516013724087, prenant effet le 01/01/1999 dans le cadre de ses activités de fabrication et de commercialisation des produits suivant :

- PROTECT GUARD, PROTECT GUARD FT, PROTECT GUARD special béton frais, PROTECT GUARD color, PROTECT GUARD Anti graffiti Permanent, PROTECT GUARD stuco.

Le contrat garantit les frais, hors taxes, de remise en état pouvant incomber à l'entreprise assurée du fait de la mise en œuvre des produits garantis, désignés ci-avant, par des professionnels du bâtiment,

et, ce, pour autant que le contrôle technique requis ait été effectué (rapport de faisabilité pour tous les chantiers sis à l'étranger) et les conditions d'obtention de la garantie figurant au contrat respectées.

La garantie n'est acquise que pour la seule fonction d'imperméabilisation pendant une durée de 10 ans à compter de la réception des travaux par le maître de l'ouvrage.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2009 au 31/12/2009 inclus, sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 16/01/09

Pour servir et valoir ce que de droit.

